Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 96

Artikel: Françoise Rosay a joué pour la Croix-Rouge

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 1. Suppression totale de la scène au cours de laquelle Wanning charge un de ses complices de corriger l'entraîneuse Mary, en la rouant de coups et en la défigurant:
- 2. les jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus ne sont pas admis à la représentation du film:
- 3. la publicité devra être soumise préalablement, pour contrôle, au Département de justice et police.

III

L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus à l'égard des films:

«L'empreinte du dieu», «Filles courageuses», «Le maître de poste».

Le film français «La rue sans nom», déjà signalé dans la circulaire no. 44, ne peut être projeté publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision nouvelle du Département de justice et police. L'autorisation accordée en date du 2. V. 1934 est suspendue.

V.

Le film «Cocaïne» (La mort blanche) ne peut être projeté publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision du Département de justice et police.

VI.

Le film américain «La femme sans loi» est autorisé sans réserves.

Changements des titres de films.

Il arrive assez souvent que, pour des raisons commerciales ou autres, le titre d'un film soit modifié, même après une première projection en public. Le Département rappelle à ce sujet que tous les films, quels qu'ils soient, doivent être annoncés aux autorités de contrôle sous leur titre original et que les changements éventuels apportés à celui-ci doivent faire l'objet d'une mention spéciale.

Le Chef du département: A. Vodoz.

Commission paritaire de l'A.C.S.R. et de l'A.L.S.

Jugement du 13 janvier 1941. Recours de l'A.L.S. contre le refus d'admission, par l'A.C.S.R. de Mr. Moser, à Bulle.

Ensuite d'un recours interjeté par l'A.L.S. contre la décision de refus d'admission, au sein de l'A.C.S.R., de Mr. André Moser, à Bulle, la Commission paritaire a vu:

Mr. André Moser, à Bulle, a présenté, par lettre du 24 août 1940, une demande d'admission au sein de l'A.C.S.R.

Cette demande ne contenait aueun plan, ni aucun renseignement quant aux détails de l'affaire présentée.

En date du 14 septembre 1940, l'A.C.S.R. signifia à Mr. Moser son refus d'admission, sans donner aucune précision quant aux motifs de ce refus. La seule correspondance qui s'ensuivit fut une lettre de l'A.C.S.R. du 4 décembre 1940 avisant l'A.L.S. que Mr. Moser n'était pas admis au sein de l'A.C.S.R.

Mr. Moser ayant fait une demande identique en 1938, et n'ayant pas mis son projet à exécution, l'A.C.S.R. ne lui a pas réclamé les pièces nécessaires à l'appui de sa candidature, car elle estimait que Mr. Moser devait être renseigné sur les statuts de l'association.

Il ressort de l'audition des parties et du candidat que ce dernier veut construire à La Tour-de-Trême un nouveau cinéma. Le projet prévoit un bâtiment contenant une salle de cinéma de trois cents places et trois appartements. Deux plans sont présentés: l'un de Fr. 200000.—, l'autre de Fr. 130000.—.

Mr. Moser a l'intention de créer, pour exploiter ce cinéma à Bulle, une société anonyme au capital de Fr. 50000.—.

Mr. Moser ne peut fournir qu'un plan financier extrèmement rudimentaire et peu précis.

Le candidat est mécanicien-dentiste à Bulle; il a travaillé en France jusqu'en 1935; dès ce moment-là, il s'est fixé à Bulle. Il n'a jamais dirigé de cinéma.

I. La première question est celle de savoir si une candidature, présentée sans que la commission puisse savoir si les conditions d'admission dans l'A.C.S.R. sont remplies (au sens de la convention du 15 janvier 1940), doit être rejetée sans plus.

La Commission, sur cette question préjudicielle, estime:

que l'exception préjudicielle soulevée par l'A.C.S.R. ne se légitime pas;

qu'il appartenait à l'A.C.S.R., avant la présente procédure de recours, de préciser à l'égard de Mr. Moser les conditions statutaires de l'admission de ce dernier dans l'A.C.S.R.;

que les décisions négatives ou positives concernant les candidatures devraient être motivées par l'A.C.S.R. pour que la Commission sache, en cas de recours, quels sont les motifs invoqués; qu'il y a donc lieu d'entrer en matière sur le fond.

II. Sur la question de savoir si la candidature de Mr. Moser, refusée par l'A.C.S.R., doit être acceptée, la Commission constate: que rien de très précis n'a encore été indiqué quant au projet en discussion:

qu'il semble bien qu'il s'agit en l'espèce moins d'une affaire cinématographique que d'une affaire immobilière;

qu'en tenant compte du plan financier présenté, il ne paraît pas possible à cette nouvelle entreprise d'être viable;

que les circonstances actuelles ne paraissent pas favorables à l'ouverture d'une nouvelle salle de cinéma, à Bulle ou dans les environs immédiats de cette localité, notamment par une personne n'ayant jamais jusqu'ici dirigé de cinéma.

Par ces motifs, la Commission décide:

En l'état actuel des choses et sur la base des renseignements fournis, le recours de l'A.L.S. est rejeté.

La Commission précise qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'une question de principe et que sa décision est avant tout motivée par la présentation sommaire du projet de Mr. Moser et l'insuffisance des garanties financières et professionnelles du candidat.

La décision de la Commission ne saurait créer, dans son idée, un monopole de fait en matière de cinéma à Bulle, au profit de la salle existant déjà dans cette localité.

Françoise Rosay a joué pour la Croix-Rouge

Quelle joie de pouvoir accueillir, après Marcelle Chantal, Maurice Chevalier, Louis Jouvet et Madeleine Ozeray, une autre grande artiste venue de France — Françoise Rosay. Et quel plaisir de la voir sur la scène, de pouvoir lui exprimer, par nos applaudissements, notre gratitude pour tout ce qu'elle nous a donné dans ses films. Fidèle à elle-même, généreuse comme elle l'a toujours été, elle a consacré une de ses représentations à Genève au bénéfice de la Croix-Rouge et de l'Agence Centrale des Prisonniers de Guerre. Ajoutons que le

directeur de l'ABC, Monsieur E. Chasalle, s'est associé à ce geste en mettant sa salle à la disposition de cette manifestation.

Françoise Rosay nous a présenté le programme qu'elle s'est composé spécialement pour sa tournée, et qui comprend une série de brefs «monodrames», sorte de sketsches-éclairs. L'auteur n'en est autre que son mari, Jacques Feyder, auteur original et plein d'esprit, mais parfois un peu trop bayard.

Sachant combien les amateurs de cinéma admirent la variété des personnages qu'elle incarne à l'écran, la multitude des sentiments qu'elle y exprime, Françoise Rosay s'est montrée soucieuse de ne pas les décevoir. Elle a donc voulu interpréter sur la scène également des personnages et caractères fort différents. D'abord, elle a joué le role de trois mères, parlant de leur fils au directeur d'un collège; la première, plutôt vulgaire; la seconde, une femme «bien», mais désagréable; la troisième, une femme simple et humaine. Puis, elle nous est apparue en «follette», une de ces femmes du monde qui ne font rien, mais qui n'ont jamais une minute, qui sont fabuleusement riches et n'ont jamais un

sou. Et pour finir, elle était une chanteuse des rues, traînant derrière elle le gosse, «prêté» de la voisine. De toutes ces femmes, Françoise Rosay nous donna des portraits saisissants, avec une vie et une vérité comme seule une artiste aussi douée, aussi intelligente, peut le faire et qui, au surplus, possède le don d'observateur. Mais aussi surprenante est sa capacité de créer en même temps le milieu, le décor et tous les

autres personnages des sketches. C'est un tour de force et le triomphe d'une grande comédienne qui, avec une virtuosité prodigieuse, sait user de ses moyens d'expression.

Une salle bondée a chaleureusement acclamé Françoise Rosay, saluant en elle une des artistes les plus marquantes et les plus nobles que possède la France.

«Cinecittà» et Paramount «City»

A l'heure où l'on discute en Suisse les divers projets de création de studios cinématographiques, il est peut-être intéressant de voir comment, dans d'autres pays, ce problème a été résolu et quelles constructions sont envisagées. Nous voudrions donc reproduire ici quelques passages de deux articles parus récemment dans le «Journal de Genève» et la «Tribune de Genève».

Le premier nous raconte une visite à la Cinecittà de Rome, centre de l'industrie cinématographique italienne. Inaugurée en 1937, cette ville du cinéma est «située à proximité de la capitale, dans l'ourlet extrême d'un quartier industriel. Quoique isolée, elle est facilement accessible du centre, ce qui permet au personnel et aux artistes d'habiter en ville.

«C'est une institution typique de l'Italie moderne. Grâce au soutien de l'Etat, la société de «Cinecittà» a pu créer un ensemble industriel de grande envergure. Aujourd'hui, dix studios de dimensions variées, munis de tous les accessoires et locaux auxiliaires, sont mis à la disposition de producteurs éventuels en possession de capitaux et de scénarios réalisables. D'un jour à l'autre, le producteur entreprenant peut attaquer le travail et louer un groupe de deux studios avec tout ce qui est nécessaire pour l'ensemble de la réalisation. S'il requiert un plus vaste champ d'opération permettant des mouvements de foules et scènes nautiques, il disposera de studios qui mesurent jusqu'à 36 m sur 80 m, d'une hauteur de 16 m. Le prix de location d'un petit studio s'élève à environ 800 lires par jour, et la production d'un film de métrage moven demande de 45 à 50 jours de travail.

«Costumes, perruques, décors, et tout le monde d'accessoires qui va de la neige artificielle aux attelages somptueux, sera exécuté par le personnel de la maison dans des ateliers spécialisés, dont celui des menuisiers, déjà, a les dimensions d'une petite fabrique.

«Le producteur obtiendra en location tout ce dont il a besoin et, une fois le travail terminé, décors et costumes encore utilisables s'en iront dans les magasins de dépôt. Des modèles en miniature servent pour les prises de vue truquées d'objets et de bâtiments, qu'il serait trop coûteux de reproduire en grand.

«Tous les bâtiments de service ont une tâche importante dans le développement complexe des opérations qui préparent la naissance d'un film. Du restaurant à la centrale électrique, qui suffirait à illuminer une ville de 200 000 habitants, de la salle d'enregistrement musical, des cabines de repos des artistes au théâtre de «mixage», où se réunissent sur un écran toutes les bandes sonores de dialogue, chant, musique, etc., s'étendent d'interminables corridors et passages.»

Mais la «Cinecitta» offre aussi à tous ses employés des pelouses et terrains de sport, où ceux-ci viennent, après le travail, «se dégourdir» et jouir du «vrai» soleil dans une nature réelle. Leurs yeux, fatigués par la lumière aveuglante des projecteurs, chercheront avec joie la ligne harmonieuse du Monte Cavo qui se dessine dans la distance, au-dessus de la campagne romaine».

L'Amérique va bien plus loin encore dans ses réalisations. Déjà, les studios d'Hollywood ne suffisent plus. C'est pourquoi la Paramount va créer — pour la bagatelle de 12 millions de dollars, soit 50 millions de francs suisses — une nouvelle cité de cinéma, des «studios de l'avenir». Les constructions, ainsi a déclaré M. Barney Balaban, président de la société, vont commencer sans tarder, sur un terrain d'une surface de 75 hectares, qui faisait autrefois partie d'un ranch célèbre nommé «La Lomita».

Paramount City, distant de 10 kilomètres environ de Los Angeles et située au bord même du Pacific, sera desservie jour et nuit par un train électrique privé. Ses studios, comportant pas moins de 26 plateaux, seront les plus vastes et les plus modernes du monde, dotés des derniers perfectionnements de la science et de la technique. Les visiteurs y pourront assister aux prises de vue et admirer leurs vedettes préférées sans gêner le travail - grâce à des galeries circulaires vitrées (telles qu'on les connaît de certaines expositions de TSF à Paris et à Londres, où le public pouvait observer une émission radiophonique). L'éternel problème des bruits susceptibles de gêner les prises de sons sera également résolu, en cloisonnant les «sets» avec une matière nouvelle ne laissant pas filtrer, paraît-il, le moindre bruit extérieur.

Tout alentour des studios proprement dits, des rues entières seront bordées de maisons s'inspirant de tous les styles possibles et imaginables! Les maisons de ces «Streets of the World» seront reconstituées, meublées, décorées, intérieurement et extérieurement, de façon scrupuleusement exacte, afin que l'on puisse tourner sur place, et dans leur cadre, des scènes se passant dans n'importe quel pays de l'univers.

Mais la plus grande innovation consistera dans l'installation de la télévision, qui sera adoptée, pour la première fois, comme moyen de communication entre les différents services, entre les plateaux, bureaux, cabines du son, laboratoires, ateliers de montage.

Le confort et les conditions de travail ont fait également l'objet de tous les soins. Les acteurs auront à leur disposition des loges aussi confortables que leur propre home. Et l'on offrira à tous les employés toutes les distractions possibles entre les heures de travail: club, gymnase, piscine, courts de tennis, terrains de jeux.

Telle une cité qui se suffit à elle-même, «Paramount-City» possédera, en dehors de sa gare particulière: bureau de poste, commissariat de police, hôpital, caserne de pompiers, nursery, centrale électrique, restaurants et garages.

Perspectives du Cinéma

Wesley Ruggles, le grand metteur en scène de la Columbia, s'est prononcé dernièrement sur l'avenir du cinéma. «Lors de l'autre guerre», a-t-il déclaré, «le cinéma était dans un stade expérimental — aujourd'hui, il est encore à l'enfance. Nos meilleurs films nous semblent peut-être sans défaut, mais l'on peut se demander ce qu'on en dira cent ans plus tard.

«Je prévois que les films seront alors aussi substantiels qu'ils le sont aujourd'hui. Mais il y aura sans doute de grands perfectionnements techniques, surtout, je pense, dans le domaine de la photographie en couleurs et celui de la quatrième dimension, c'est-à-dire la plastique de l'image projetée.

«Mais je ne crois pas que la télévision sera un danger pour le cinéma, pas plus que le fut la Radio pour les concerts symphoniques. Au lieu de diminuer l'intérêt pour les symphonies, la radio leur a créé un plus vaste auditoire. Et le cinéma a certes les mêmes possibilités de survivre que tous les autres arts.

«Quant à l'interprétation, un grand progrès est acquis aujourd'hui. Jusqu'ici, nous avons toujours entendu parler des maîtres du passé, mais leur art n'était pour nous qu'un «on dit». Il n'y a aucune preuve matérielle de cet art, que nous pourrions montrer et transmettre à nos enfants. Cette lacune a été comblée par le cinéma — nos films donneront aux générations futures un précieux témoignage visuel.

«Peut-être, dans cinquante ans, le public rira des présentations de 1940. Mais du moins, nos films reflètent notre art et peuvent être comparés à celui de l'avenir.

«Considéré du point de vue historique, le cinéma d'aujourd'hui», ainsi conclut l'illustre cinéaste américain, «n'est que le début d'un merveilleux développement scientifique.»